

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24850053000105	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus CC DU PAYS DES ACHARDS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC LES SABLES D'OLONNE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	36
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	37
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	38
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	40
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	41
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	44
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	46
A8.3 - Opérations liées aux cessions	47
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	52
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	54

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 679 726,98	G	1 976 358,94	G-A	296 631,96
	Section d'investissement	B	1 169 003,38	H	1 241 734,77	H-B	72 731,39

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	276 402,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	129 028,43 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

= =

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	2 977 758,79	Q= G+H+I+J	3 494 496,37	=Q-P	516 737,58

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	170 321,63	L	43 938,48
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	170 321,63	= K+L	43 938,48

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 679 726,98	= G+I+K	2 252 761,60		573 034,62
	Section d'investissement	= B+D+F	1 468 353,44	= H+J+L	1 285 673,25		-182 680,19
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 148 080,42	= G+H+I+J+K+L	3 538 434,85		390 354,43

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	170 321,63	L	43 938,48
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - CA - 2024

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	43 938,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	40 022,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	123 524,63	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
75	Opération d'équipement n° 75	0,00	
80	Opération d'équipement n° 80	0,00	
85	Opération d'équipement n° 85	0,00	
87	Opération d'équipement n° 87	6 775,00	
88	Opération d'équipement n° 88	0,00	
89	Opération d'équipement n° 89	0,00	
97	Opération d'équipement n° 97	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	934 377,04	671 448,29	225 355,18	0,00	37 573,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 768,67	130 693,67	46,00	0,00	29,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 785,00	2 778,96	0,00	0,00	6,04
Total des dépenses de gestion courante		1 067 930,71	804 920,92	225 401,18	0,00	37 608,61
66	Charges financières	86 500,00	77 859,18	0,00	0,00	8 640,82
67	Charges exceptionnelles	7 417,00	3 816,44	0,00	0,00	3 600,56
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	2 270,23	2 270,23			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 164 117,94	888 866,77	225 401,18	0,00	49 849,99
023	Virement à la section d'investissement	533 956,72				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	565 500,00	565 459,03			40,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 099 456,72	565 459,03			533 997,69
TOTAL		2 263 574,66	1 454 325,80	225 401,18	0,00	583 847,68
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 914 200,00	1 482 886,62	420 583,31	0,00	10 730,07
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 672,00	1 113,21	1 558,79	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	4 000,01	0,00	0,00	-0,01
Total des recettes de gestion courante		1 920 872,00	1 487 999,84	422 142,10	0,00	10 730,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 920 872,00	1 487 999,84	422 142,10	0,00	10 730,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections	66 300,00	66 217,00			83,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		66 300,00	66 217,00			83,00
TOTAL		1 987 172,00	1 554 216,84	422 142,10	0,00	10 813,06
Pour information		276 402,66				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
 (2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	125 176,10	83 381,84	40 022,00	1 772,26
21	Immobilisations corporelles	893 977,31	674 588,52	123 524,63	95 864,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	238 062,11	0,00	0,00	238 062,11
	Total des opérations d'équipement	32 925,45	24 367,49	6 775,00	1 782,96
	Total des dépenses d'équipement	1 290 140,97	782 337,85	170 321,63	337 481,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	341 453,84	320 448,53	0,00	21 005,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	341 453,84	320 448,53	0,00	21 005,31
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 631 594,81	1 102 786,38	170 321,63	358 486,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	66 300,00	66 217,00		83,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	66 300,00	66 217,00		83,00
	TOTAL	1 697 894,81	1 169 003,38	170 321,63	358 569,80
	Pour information	129 028,43			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	77 166,52	25 975,74	43 938,48	7 252,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	77 166,52	25 975,74	43 938,48	7 252,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	650 300,00	650 300,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	650 300,00	650 300,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	727 466,52	676 275,74	43 938,48	7 252,30
021	Virement de la section d'exploitation (2)	533 956,72			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	565 500,00	565 459,03		40,97
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 099 456,72	565 459,03		533 997,69
	TOTAL	1 826 923,24	1 241 734,77	43 938,48	541 249,99
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - CA - 2024

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	896 803,47		896 803,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 739,67		130 739,67
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 778,96		2 778,96
66	Charges financières	77 859,18	0,00	77 859,18
67	Charges exceptionnelles	3 816,44	0,00	3 816,44
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 270,23	565 459,03	567 729,26
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 114 267,95	565 459,03	1 679 726,98

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 679 726,98
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	66 217,00	66 217,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	320 448,53	0,00	320 448,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	24 367,49		24 367,49
20	Immobilisations incorporelles (6)	83 381,84	0,00	83 381,84
21	Immobilisations corporelles (6)	674 588,52	0,00	674 588,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	1 102 786,38	66 217,00	1 169 003,38

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	129 028,43
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	1 298 031,81
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 903 469,93		1 903 469,93
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	2 672,00		2 672,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,01		4 000,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	66 217,00	66 217,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 910 141,94	66 217,00	1 976 358,94

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	276 402,66
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 252 761,60
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	25 975,74	0,00	25 975,74
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		565 459,03	565 459,03
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	25 975,74	565 459,03	591 434,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	650 300,00
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 241 734,77
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	934 377,04	671 448,29	225 355,18	0,00	37 573,57
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 000,00	3 038,38	0,00	0,00	961,62
6066	Carburants	2 200,00	1 751,39	0,00	0,00	448,61
611	Sous-traitance générale	737 800,00	536 395,99	173 000,00	0,00	28 404,01
6135	Locations mobilières	1 500,00	62,49	0,00	0,00	1 437,51
61523	Entretien, réparations réseaux	29 000,00	21 910,68	2 880,00	0,00	4 209,32
61551	Entretien matériel roulant	3 887,00	911,99	2 974,98	0,00	0,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6156	Maintenance	2 000,00	1 966,98	0,00	0,00	33,02
6161	Multirisques	4 620,00	4 586,44	0,00	0,00	33,56
618	Divers	108 400,00	87 955,40	19 770,20	0,00	674,40
6222	Commissions recouvrement redevance	28 230,00	875,13	26 730,00	0,00	624,87
6226	Honoraires	560,00	558,89	0,00	0,00	1,11
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00	161,22	0,00	0,00	138,78
6251	Voyages et déplacements	500,00	306,32	0,00	0,00	193,68
6262	Frais de télécommunications	360,00	217,16	0,00	0,00	142,84
627	Services bancaires et assimilés	100,00	129,79	0,00	0,00	-29,79
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	10 387,04	10 387,04	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	233,00	233,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 768,67	130 693,67	46,00	0,00	29,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	130 693,67	130 693,67	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	50,00	0,00	46,00	0,00	4,00
648	Autres charges de personnel	25,00	0,00	0,00	0,00	25,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 785,00	2 778,96	0,00	0,00	6,04
6541	Créances admises en non-valeur	1 550,00	1 545,15	0,00	0,00	4,85
6542	Créances éteintes	1 235,00	1 233,81	0,00	0,00	1,19
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 067 930,71	804 920,92	225 401,18	0,00	37 608,61
66	Charges financières (b) (5)	86 500,00	77 859,18	0,00	0,00	8 640,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80 000,00	79 510,91	0,00	0,00	489,09
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 500,00	-1 651,73	0,00	0,00	8 151,73
67	Charges exceptionnelles (c)	7 417,00	3 816,44	0,00	0,00	3 600,56
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 417,00	3 816,44	0,00	0,00	3 600,56
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	2 270,23	2 270,23			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	1 249,00	1 249,00			0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 021,23	1 021,23			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 164 117,94	888 866,77	225 401,18	0,00	49 849,99
023	Virement à la section d'investissement	533 956,72				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	565 500,00	565 459,03			40,97
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	565 500,00	565 459,03			40,97
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 099 456,72	565 459,03			533 997,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 099 456,72	565 459,03			533 997,69
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 263 574,66	1 454 325,80	225 401,18	0,00	583 847,68
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	6 391,60
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-8 043,33
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 651,73

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 914 200,00	1 482 886,62	420 583,31	0,00	10 730,07
704	Travaux	107 000,00	102 335,47	0,00	0,00	4 664,53
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 499 000,00	1 074 851,63	420 583,31	0,00	3 565,06
70613	Participations assainissement collectif	292 000,00	291 569,52	0,00	0,00	430,48
7068	Autres prestations de services	16 200,00	14 130,00	0,00	0,00	2 070,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 672,00	1 113,21	1 558,79	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	2 672,00	1 113,21	1 558,79	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	4 000,01	0,00	0,00	-0,01
7588	Autres	4 000,00	4 000,01	0,00	0,00	-0,01
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 920 872,00	1 487 999,84	422 142,10	0,00	10 730,06
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 920 872,00	1 487 999,84	422 142,10	0,00	10 730,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	66 300,00	66 217,00			83,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	66 300,00	66 217,00			83,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		66 300,00	66 217,00			83,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 987 172,00	1 554 216,84	422 142,10	0,00	10 813,06
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		276 402,66				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	125 176,10	83 381,84	40 022,00	1 772,26
2031	Frais d'études	122 976,10	82 181,84	39 522,00	1 272,26
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	500,00	500,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	893 977,31	674 588,52	123 524,63	95 864,16
21311	Bâtiments d'exploitation	35 700,00	16 940,80	0,00	18 759,20
21532	Réseaux d'assainissement	806 057,31	626 531,97	105 135,10	74 390,24
2154	Matériel industriel	20 000,00	11 337,66	8 353,55	308,79
21562	Service d'assainissement	30 000,00	17 566,55	10 035,98	2 397,47
2188	Autres immobilisations corporelles	2 220,00	2 211,54	0,00	8,46
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	238 062,11	0,00	0,00	238 062,11
2313	Constructions	238 062,11	0,00	0,00	238 062,11
75	Opération d'équipement n° 75 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
80	Opération d'équipement n° 80 (3)	12 952,65	12 952,65	0,00	0,00
85	Opération d'équipement n° 85 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Opération d'équipement n° 87 (3)	14 520,00	7 745,00	6 775,00	0,00
88	Opération d'équipement n° 88 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
89	Opération d'équipement n° 89 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
97	Opération d'équipement n° 97 (3)	5 452,80	3 669,84	0,00	1 782,96
Total des dépenses d'équipement		1 290 140,97	782 337,85	170 321,63	337 481,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	341 453,84	320 448,53	0,00	21 005,31
1641	Emprunts en euros	261 000,00	240 034,43	0,00	20 965,57
1681	Autres emprunts	80 453,84	80 414,10	0,00	39,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		341 453,84	320 448,53	0,00	21 005,31
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 631 594,81	1 102 786,38	170 321,63	358 486,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	66 300,00	66 217,00		83,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	66 300,00	66 217,00		83,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	66 300,00	47 985,00		18 315,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	18 232,00		-18 232,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		66 300,00	66 217,00		83,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 697 894,81	1 169 003,38	170 321,63	358 569,80
Pour information		129 028,43			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	77 166,52	25 975,74	43 938,48	7 252,30
13111	Subv. équipe Agence de l'eau	66 055,02	22 276,46	36 534,98	7 243,58
1312	Subv. équipe Régions	3 375,00	0,00	3 375,00	0,00
1313	Subv. équipe Départements	7 736,50	3 699,28	4 028,50	8,72
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		77 166,52	25 975,74	43 938,48	7 252,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	650 300,00	650 300,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	650 300,00	650 300,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		650 300,00	650 300,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		727 466,52	676 275,74	43 938,48	7 252,30
021	Virement de la section d'exploitation	533 956,72			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	565 500,00	565 459,03		40,97
28031	Frais d'études	565 500,00	610,00		564 890,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	1 500,00		-1 500,00
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	135,90		-135,90
28125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	3 689,00		-3 689,00
28131	Bâtiments	0,00	93 471,00		-93 471,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	4 303,50		-4 303,50
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	87 764,00		-87 764,00
28154	Matériel industriel	0,00	19 796,08		-19 796,08
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	30 793,00		-30 793,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	66 224,00		-66 224,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	246 767,84		-246 767,84
28182	Matériel de transport	0,00	2 713,00		-2 713,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	479,00		-479,00
28188	Autres	0,00	7 212,71		-7 212,71
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 099 456,72	565 459,03		533 997,69
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 099 456,72	565 459,03		533 997,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 826 923,24	1 241 734,77	43 938,48	541 249,99
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5 (1)
LIBELLE : 5

Pour information

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	D	1 019,78
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		1 019,78
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00		1 019,78

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	1 019,78

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 75 (1)
LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX EAUX USEES BLSR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	262 065,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		4 745,24
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00		3 978,98
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00		766,26
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		257 320,26
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00		257 320,26

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-262 065,50

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)
LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX SFDL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		12 952,65	A	12 952,65	0,00	0,00	B	297 330,48
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			10 374,66
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00			10 374,66
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	12 952,65		12 952,65	0,00			286 955,82
2315	Installat°, matériel et outillage techni	12 952,65		12 952,65	0,00			286 955,82

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)			
RECETTES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00			0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-12 952,65	D-B	-297 330,48

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1)
LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU RUE JOLLY LMA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	844 350,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		26 170,56
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00		25 897,09
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00		273,47
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		818 180,29
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00		818 180,29

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-844 350,85

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)
LIBELLE : STEP LMA-SGDP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		14 520,00	A 7 745,00	6 775,00	0,00	B 25 535,00
20	Immobilisations incorporelles	14 520,00	7 745,00	6 775,00	0,00	25 535,00
2031	Frais d'études	14 520,00	7 745,00	6 775,00	0,00	25 535,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-7 745,00	D-B	-25 535,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)
LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU ARRIVEE STEP LCA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	332 316,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		235,07
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00		235,07
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		332 081,33
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00		332 081,33

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-332 316,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)
LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU LES ACHARDS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	320 612,55
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		12 831,49
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00		12 831,49
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		307 781,06
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00		307 781,06

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	c	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-320 612,55

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 97 (1)
LIBELLE : NLD - AGENOR - REHABILITATION RESEAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		5 452,80	A	3 669,84	1 782,96	B	115 022,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	5 452,80		3 669,84	1 782,96		115 022,34
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 452,80		3 669,84	1 782,96		115 022,34

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-3 669,84	D-B	-115 022,34

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 575 000,00												
1641 Emprunts en euros (total)					4 575 000,00												
137212	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/06/2022	30/09/2022	01/01/2023	780 000,00	F	Taux fixe à 1,76 %	1,760	1,760	EUR	T	P	O				A-1
22AS001	CREDIT AGRICOLE	02/11/2022	21/12/2022	10/03/2023	700 000,00	F	Taux fixe à 2,69 %	2,690	2,690	EUR	T	C	O				A-1
E01	CREDIT AGRICOLE	24/06/2005	28/06/2005	05/09/2005	300 000,00	V	Euribor 3M + 0,614-Floor 0 sur Euribor 3M	2,720	2,790	EUR	T	P	O				A-1
E13	DEXIA CL	30/05/2008	30/05/2008	01/02/2010	195 000,00	F	Taux fixe à 4,76 %	4,760	4,850	EUR	T	P	O				A-1
E17	CREDIT AGRICOLE	29/07/2008	29/07/2008	06/11/2008	200 000,00	F	Taux fixe à 5,21 %	5,210	5,210	EUR	A	P	O				A-1
E27	CREDIT AGRICOLE	04/10/2011	04/10/2011	15/03/2012	1 600 000,00	V	(Euribor 3M + 2,7)-Floor -2,7 sur Euribor 3M	4,250	4,320	EUR	T	C	O				A-1
E28	SFIL CAFFIL	08/04/2014	08/04/2014	01/08/2014	800 000,00	V	(Euribor 3M + 1,46)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,790	1,820	EUR	T	C	O				A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - CA - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					765 737,50									
1681 Autres emprunts (total)					765 737,50									
150251601	Agence de l'Eau Loire Bretagne	12/01/2016	09/03/2016	30/04/2018	102 332,40	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E31	Agence de l'Eau Loire Bretagne	13/02/2013	20/11/2013	31/12/2015	459 938,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E32	Agence de l'Eau Loire Bretagne	22/09/2016	24/11/2016	31/12/2018	203 466,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 340 737,50									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCE1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 034 001,54					240 034,43	79 510,91	0,00	6 391,60
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 034 001,54					240 034,43	79 510,91	0,00	6 391,60
137212	N	0,00	A-1	687 409,68	12,75	F	Taux fixe à 1,76 %	1,740	46 699,00	12 530,84	0,00	2 971,46
22AS001	N	0,00	A-1	630 000,00	17,94	F	Taux fixe à 2,69 %	2,680	35 000,00	17 535,44	0,00	941,50
E01	N	0,00	A-1	8 768,51	0,43	V	Euribor 3M + 0,614-Floor 0 sur Euribor 3M	4,410	16 971,62	864,36	0,00	22,16
E13	N	0,00	A-1	54 957,20	3,83	F	Taux fixe à 4,76 %	4,750	12 189,49	2 980,75	0,00	428,73
E17	N	0,00	A-1	92 866,15	7,85	F	Taux fixe à 5,21 %	5,200	9 174,32	5 316,31	0,00	725,75
E27	N	0,00	A-1	560 000,00	6,96	V	(Euribor 3M + 2,7)-Floor -2,7 sur Euribor 3M	6,360	80 000,00	39 460,50	0,00	1 302,00
E28	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 3M + 1,46)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,460	40 000,00	822,71	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)						
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		383 409,02					80 414,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		383 409,02					80 414,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
150251601	N	0,00	A-1	63 870,56	10,33			F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	
E31	N	0,00	A-1	192 980,02	7,00			F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	
E32	N	0,00	A-1	126 558,44	13,00			F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		2 417 410,56					320 448,53	79 510,91	0,00	0,00	6 391,60	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 417 410,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital			
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)							
				Contrat initial	Contrat renégocié	Taux act.	Index (4)	Type de taux (3)	Taux act.	Index (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total											0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2023-12-20

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	20/12/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	20/12/2023
L	frais d'insertion	5	20/12/2023
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2	20/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	2	20/12/2023
L	Agencements et aménagements de terrains : Terrains nus	15	20/12/2023
L	Agencements et aménagements de terrains : Terrains bâtis	15	20/12/2023
L	Agencements et aménagements de terrains : Autres terrains	10	20/12/2023
L	Constructions bâtiments d'exploitation : Assainissement	30	20/12/2023
L	Constructions bâtiments d'exploitation : Station d'épuration	30	20/12/2023
L	Constructions bâtiments d'exploitation : Appareils électromécaniques station	10	20/12/2023
L	Autres constructions	15	20/12/2023
L	Installations complexes spécialisées	15	20/12/2023
L	Installations à caractère spécifique : Réseaux d'assainissement	50	20/12/2023
L	Matériels industriels	10	20/12/2023
L	Outillages industriels	5	20/12/2023
L	Matériel spécifique d'exploitation : Service d'assainissement	10	20/12/2023
L	Matériels de transport	7	20/12/2023
L	Matériel de bureau et informatiques	5	20/12/2023
L	Mobilier	10	20/12/2023
L	Matériels de téléphonie	5	20/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	10	20/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	2 270,23		0,00	2 270,23	0,00	2 270,23
CREANCES DOUTEUSES	1 021,23	10/04/2024	0,00	1 021,23	0,00	1 021,23
COMPTE EPARGNE TEMPS	1 249,00	10/04/2024	0,00	1 249,00	0,00	1 249,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	2 270,23		0,00	2 270,23	0,00	2 270,23

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-129 028,43
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-129 028,43

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	650 300,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-129 028,43
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	521 271,57

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	407 753,84	386 665,53	170 321,63	556 987,16
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 099 456,72	565 459,03	43 938,48	609 397,51
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	691 702,88	178 793,50	-126 383,15	52 410,35
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-129 028,43			-129 028,43
Affectation au 106 (C)	650 300,00	650 300,00		650 300,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	521 271,57			521 271,57
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				573 681,92

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		407 753,84	386 665,53
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		341 453,84	320 448,53
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	261 000,00	240 034,43
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	80 453,84	80 414,10
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		66 300,00	66 217,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	66 300,00	66 217,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 099 456,72	III 565 459,03
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 099 456,72	565 459,03
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	565 500,00	610,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	1 500,00
28121	<i>Aménagement Terrains nus</i>	0,00	135,90
28125	<i>Aménagement Terrains bâtis</i>	0,00	3 689,00
28131	<i>Bâtiments</i>	0,00	93 471,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	0,00	4 303,50
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	0,00	87 764,00
28154	<i>Matériel industriel</i>	0,00	19 796,08
28156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	0,00	30 793,00
28173	<i>Constructions (mise à disposition)</i>	0,00	66 224,00
28175	<i>Matériel et outillage technique (mad)</i>	0,00	246 767,84
28182	<i>Matériel de transport</i>	0,00	2 713,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	0,00	479,00
28188	<i>Autres</i>	0,00	7 212,71
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	533 956,72	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/01/2024	BC LOT3-N°23-05I - LMA - RUE DU TOURNERET	73 177,08	0,00	50
31/01/2024	REHAB EU SANS TRANCHEES NIEUL LE DOLENT-ARMAND /ST	18 330,00	3 469,00	30
31/01/2024	BC N°23-04-CHEMISAGE_ESSAIS_SGDP	34 723,60	1 569,00	30
31/01/2024	BC N°22-01 : CAMPAGNE DE RAGRÉAGE BSLR	7 009,00	0,00	50
31/01/2024	BC N°22-02 : CAMPAGNE DE RAGRÉAGE REGARD NLD	3 710,00	0,00	50
31/01/2024	MISE A NIVEAU DES TABOURETS LE GIROUARD	3 840,00	0,00	50
31/01/2024	REPARATION RESEAUX EU 2024 LMA	171 131,94	0,00	50
01/02/2024	REVISION SUR MARCHÉ ANNEE 2024	15 167,68	0,00	50
08/02/2024	REPARATION - RUE DU JAUNAY -BSLR	1 480,80	0,00	50
08/02/2024	DETECTEUR H2S-GAZALERT MICROCLIP X3	1 464,00	0,00	10
09/02/2024	REPARATIOON RESEAUX EU 2023 NLD	199,32	3 379,00	30
09/02/2024	BC LOT3-N°23-47I -GIROUARD - LES CLARES-TABOURETS	926,58	914,00	30
08/03/2024	REPARATIONS RESEAUX EU 2024 LG	2 687,50	0,00	50
08/03/2024	REPARATION RESEAUX EU 2024 SFDL	32 149,50	0,00	50
08/03/2024	REPARATIONS RESEAUX EU 2024 SJDL	3 167,91	0,00	50
29/03/2024	PERFORATEUR	747,54	0,00	10
19/04/2024	OPR_TOURNERET-LMA	2 839,76	0,00	50
19/04/2024	RENOUVELLEMENT DE LA POMPE N°1 MARTINET	1 085,84	0,00	10
07/05/2024	REPARATION DE LA GOULOTTE DU CLARIFICATEUR	1 800,00	0,00	10
28/05/2024	RENVLT POSTE DE REFOULEMENT EU LES ESSAIS SGDP	3 684,90	1 598,00	30
12/06/2024	INVEST COMPL-TOURNERET-LMA	1 997,17	0,00	50
19/06/2024	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EU - AC RUE DE LA GARE L	18 069,60	0,00	50
19/06/2024	POMPE EAU INDUSTRIELLE - STEP NLD	1 549,73	0,00	10
19/06/2024	MOTOREDUCTEUR DEGRILLEUR STEP MART	1 619,09	0,00	10
12/07/2024	DEBITMETRE SURVERSE STEP NLD	1 003,97	0,00	10
12/07/2024	PLUVIOMETRE STEP NLD	1 027,85	0,00	10
01/08/2024	REPARATIONS RESEAUX SFDL MARCHÉ 2024	6 900,00	0,00	50
09/08/2024	ROBRETIERES POSE DU REGARD POUR DEBITMETRE	3 760,00	0,00	10
12/08/2024	REPARATION TAMPON LES ACHARDS MARCHÉ 2024	1 100,00	0,00	50
22/08/2024	CONDUITE BOUES STEP LMA	1 528,12	0,00	10
05/09/2024	REPARATION RESEAUX MARCHÉ 2024 MARTINET	7 361,00	0,00	50
03/10/2024	LOT 1 : RENOUVELLEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT	0,00	0,00	50
03/10/2024	RENVLT POSTE REFOULEMENT MOULIN DES LANDES- ACTUA	0,00	0,00	50
03/10/2024	BC N°24-20I - NLD - RUE ABBÉ BARBEDETTE RENOUVE	13 511,00	0,00	50
03/10/2024	BC N°24-04I - LES ACHARDS DIVERSES RUES - MISES	12 190,00	0,00	50
03/10/2024	BC N°24-06I - LES ACHARDS ROUTE DE LA CHAPELLE	2 710,00	0,00	50
03/10/2024	BC N°24-10I - LES ACHARDS - DIVERSES RUES - RÉPARA	3 501,00	0,00	50
03/10/2024	BC N°24-04I - LES ACHARDS DIVERSES RUES - MISES À	8 289,50	0,00	50
03/10/2024	EAU - PR DES ROBRETIERES - BSR DEBITMETRE, SONDE,	2 185,00	0,00	10
03/10/2024	EAU - PR DES ROBRETIERES - BSR DEBITMETRE, SONDE,	6 445,00	0,00	10

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/10/2024	LOT 1 : RENOUELEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT	5 345,00	0,00	50
08/10/2024	RENVLT POSTE REFOULEMENT MOULIN DES LANDES- ACTUA	106,90	0,00	50
16/10/2024	TIC - SIG : PROFIL ALTIMÉTRIQUE PROFIL ALTIMÉTRIQUE	1 200,00	0,00	2
16/10/2024	RENVLT POSTE DE REFOULEMENT DES EU LES FORGERON	51 365,00	0,00	50
16/10/2024	CRÉATION D'UN REGARD POUR DÉBITMÈTRE - STEP NLD	2 170,00	0,00	10
30/10/2024	BC LOT3-N°23-59I - LA MOTHE-ACHARD - HERMITAGE	4 200,00	0,00	50
30/10/2024	EAU - RENOVATION POMPE GAVEUSE - SJDL	944,53	0,00	10
30/10/2024	ONDULEUR - STEP SJDL - DEVIS N°06-551731	625,35	0,00	10
30/10/2024	SONDE REDOX - STEP NLD	1 266,62	0,00	10
19/11/2024	BC N°24-04I -LES ACHARDS DIVERSES RUES - REFECTION	3 900,50	0,00	50
19/11/2024	OPR-PR MOULIN DES LANDES	5 431,24	0,00	50
19/11/2024	BC N°24-11I - LA- IMPASSE DES ALISÉES-RESEAUX EU	18 690,50	0,00	50
19/11/2024	REHABILITATIONS LA-SFDL REHAB RESEAUX	1 840,00	0,00	50
19/11/2024	BC N°24-22FI - LES ACHARDS - IMPASSE DE LA FONTAIN	2 487,00	0,00	50
19/11/2024	RENOUELEMENT DÉBITMÈTRE ENTRÉE - STEP LCH	1 893,11	0,00	10
28/11/2024	BC N°24-03I-MARTINET-LUTRON-RESEAUX-LAGUNE	16 940,80	0,00	30
02/12/2024	BC N°24-17FI - LES ACHARDS - RUE DE L INNOVATION	1 819,00	0,00	50
16/12/2024	BC N°24-14I - LES ACHARDS - ARRIVEE STEP RENVLT EU	76 795,00	0,00	50
16/12/2024	DIAG HAP-AMIANTE-BSR-CROIX DES VIGNES	935,00	0,00	50
16/12/2024	BC N°23-02-CHEMISAGE_TOURNERET_LMA	3 782,00	0,00	50
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		675 788,53	10 929,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
27/06/2024	MODFICATION DE L'ACTUALISATION DE ZONAGE NLD R2015 (1131)	1 588,10	5	1 588,10	0,00	0,00	0,00
27/06/2024	RELEVE TOPOGRAPHIQUE SJDJL RCLT 2016 (1202)	800,00	5	800,00	0,00	0,00	0,00
27/06/2024	ETUDE DIAGNOSTIC ASS SFDL LGI MAR RCLT2015 (1261)	50 865,07	5	17 062,07	0,00	0,00	0,00
27/06/2024	ETUDE DIAGNOSTIC REALISATION DE CAMPAGNE DE MESURE (2061)	26 740,00	5	26 740,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		79 993,17					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		36,00	6,00	42,00	41,00	1,00	42,00
Adjoint administratif territorial	C	11,00	5,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent contractuel	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		39,00	30,00	69,00	68,00	1,00	69,00
Adjoint technique territorial	C	16,00	17,00	33,00	33,00	0,00	33,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	8,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	3,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent contractuel	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,00	3,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur territorial des A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		18,00	18,00	36,00	35,00	1,00	36,00
Adjoint territorial d'animation	C	7,00	16,00	23,00	23,00	0,00	23,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	2,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent contractuel	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		103,00	57,00	160,00	156,00	4,00	160,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR,ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-23 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Absence temporaire d'un employé.

332-8-1 : Absence temporaire d'un employé fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, admissibles dans la réserve qu'un fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de moins de 15 000 habitants, création et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-10 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de directeur).

333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	22 125 266,47	18 794 550,18	0,00	18 794 550,18
RECETTES	22 125 266,47	20 436 566,88	0,00	20 436 566,88
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 190 916,29	5 839 240,89	970 054,16	6 809 295,05
RECETTES	10 190 916,29	3 309 046,90	733 640,11	4 042 687,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES / Numéro SIRET : 24850053000139				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 409 347,43	2 277 549,10	0,00	2 277 549,10
RECETTES	2 409 347,43	2 241 855,94	0,00	2 241 855,94
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 130 037,28	641 681,46	346 979,59	988 661,05
RECETTES	1 130 037,28	366 999,50	0,00	366 999,50

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24850053000105				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 263 574,66	1 679 726,98	0,00	1 679 726,98
RECETTES	2 263 574,66	1 976 358,94	0,00	1 976 358,94
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 826 923,24	1 169 003,38	170 321,63	1 339 325,01
RECETTES	1 826 923,24	1 241 734,77	43 938,48	1 285 673,25

BUDGET OFFICE DE TOURISME / Numéro SIRET : 24850053000154				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	383 292,00	380 414,96	0,00	380 414,96
RECETTES	383 292,00	379 837,80	0,00	379 837,80
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	18 445,00	4 800,00	0,00	4 800,00
RECETTES	18 445,00	17 390,58	0,00	17 390,58

BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS / Numéro SIRET : 24850053000147				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 994 841,78	3 662 797,41	0,00	3 662 797,41

BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS / Numéro SIRET : 24850053000147				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	6 994 841,78	3 567 438,53	0,00	3 567 438,53
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 028 167,47	3 055 550,15	0,00	3 055 550,15
RECETTES	7 028 167,47	3 144 623,10	0,00	3 144 623,10

BUDGET CENTRE AQUATIQUE / Numéro SIRET : 24850053000121				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 189 083,19	880 394,04	0,00	880 394,04
RECETTES	1 189 083,19	880 394,04	0,00	880 394,04
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	936 294,30	39 395,45	13 732,00	53 127,45
RECETTES	936 294,30	118 409,72	0,00	118 409,72

BUDGET SPANC / Numéro SIRET : 24850053000170				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	65 710,62	45 635,91	0,00	45 635,91
RECETTES	65 710,62	38 940,00	0,00	38 940,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 815,35	0,00	0,00	0,00
RECETTES	34 815,35	1 750,00	0,00	1 750,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	35 431 116,15	27 721 068,58	0,00	27 721 068,58
RECETTES	35 431 116,15	29 521 392,13	0,00	29 521 392,13
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 165 598,93	10 749 671,33	1 501 087,38	12 250 758,71
RECETTES	21 165 598,93	8 199 954,57	777 578,59	8 977 533,16
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	56 596 715,08	38 470 739,91	1 501 087,38	39 971 827,29
TOTAL AGREGE DES RECETTES	56 596 715,08	37 721 346,70	777 578,59	38 498 925,29

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PAGEAUD.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 24
Nombre de votants : 28

Date de la convocation :
27/03/2025

Présents Olivier BIRON, Carine BOMPERIN, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Nathalie FRAUD, Bernard GAUVRIT, Chantal GUERINEAU, Jean-Michel LAUNAY, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Florence MASSON, Raphaël MOUSSET, Sarah MICHON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Josiane NATIVELLE, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Joël PEROCHEAU, Peggy POTEREAU, Lynda PRUVOST, et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés Anne DE PARSEVAL (donne pouvoir à Jean-François PEROCHEAU), Isabelle LE BRUSQUET, Cécile GUILLOTEAU (donne pouvoir à Raphaël MOUSSET), Mickaël ONILLON (donne pouvoir à Lynda PRUVOST) et Didier RETAILLEAU (donne pouvoir à Michel VALLA).

Absents Guillaume MALLARD, Sarah RENAUD et Guy RAPITEAU.

Secrétaire de réunion Michel VALLA

Délibération RGLT_25_242_45 BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Vice-président en charge des Finances est désigné Président de la séance, lors de l'adoption du compte administratif du budget annexe Assainissement joint à a présente délibération.

Considérant que les comptes administratifs établis par l'ordonnateur sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le comptable assignataire de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 ;
Vu l'instruction budgétaire M49 ;

Monsieur Le Président désigne Monsieur Joël BRET comme Président de séance.
Monsieur le Président se retire au moment du vote.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

SLOW

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Le Président
Patrice PAGEAUD



Secrétaire de séance
Michel VALLA

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour copie conforme au registre
Acte publié sur le site internet de la
Communauté de communes du Pays des Achards le 4 avril 2025

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF



Communauté des Achards

ASSAINISSEMENT
2024
INVESTISSEMENT

MENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE.	DEGAG.	HT/TC	COMM SERV	FAIT GESTION.	SERV	ANTENNE
MP	MOE-PR DUCHESMART	2031			ALTEREO	4 080,00	4 080,00	0,00	HT				
MP	RSDE ICA-BSR	2031			EIROINIS HYDROLOGIE EST	900,00	900,00	0,00	HT				
MP	G2-AYP - Bassin tampon - ICA	2031			IRH INGENIEUR/CONSEIL	2 760,00	2 760,00	0,00	HT				
DIP	PRE-ETUDE - STEP SCDPI/UA	2031		87	KORNOG GEOTECHNIQUE SARL	1 867,50	1 867,50	0,00	HT				
MP	AVENANT N°1 - ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE	2031		87	SARL CEMEAU	6 275,00	6 275,00	0,00	HT				
MP	MOE-PR FORGERONS-GIR	2031			SARL CEMEAU	500,00	500,00	0,00	HT				
MP	PRO-AOR-BI I CA	2031			SARL CEMEAU	580,00	580,00	0,00	HT				
MP	DIAG MART-GIR	2031			SARL CEMEAU	10 617,50	10 617,50	0,00	HT				
MP	MOE-RUE DE LA CROIX DES VIGNES - BSR	2031			SARL CEMEAU	7 560,00	7 560,00	0,00	HT				
MP	Devis étude photovoltaïque - STEP ICA	2031			SARL CEMEAU	4 565,00	4 565,00	0,00	HT				
MP	AVIS DE PUB MARCHÉ CREATION BASSIN TAMPON ICA	2033			VEOLIA EAU OGE	6 802,00	6 802,00	0,00	HT				
MP	Réhabilitation ARMANDSTADE - NLD	21532			MEDIALEX	500,00	500,00	0,00	HT				
MP	BC N°23-05-LATITRE NLD	21532			ATLANTIQUE REHABILITATION	5 302,00	5 302,00	0,00	HT				
MP	BC N°24-011 - GIROUARD - Diverses trées Mises à niveau et élargissement	21532			ATLANTIQUE REHABILITATION	3 143,00	3 143,00	0,00	HT				
MP	BC N°24-051 - SAINTE-ELAVE-DES-LOUFS Diverses trées - Mises à niveau	21532			COLAS FRANCE - ETS DES SABLES D'	9 946,50	9 946,50	0,00	HT				
MP	BC N°24-051 - LES ACHARDS - La Pavillon Renouvellement	21532			COLAS FRANCE - ETS DES SABLES D'	4 600,00	4 600,00	0,00	HT				
MP	BC N°24-071 - MARTINET - STEP - Acodrain	21532			COLAS FRANCE - ETS DES SABLES D'	7 240,00	7 240,00	0,00	HT				
MP	BC N°24-141 - LES ACHARDS - Amiee STEP Renouvellement EU	21532			COLAS FRANCE - ETS DES SABLES D'	9 561,00	9 561,00	0,00	HT				
MP	RENAVLT POSTE DE REFOULEMENT DES EU LES FORGERONS LE GIROUARD	21532			COLAS FRANCE - ETS DES SABLES D'	3 710,00	3 710,00	0,00	HT				
MP	REHA-SERVITUDES-TOURNEMENT-LMA	21532			NORRIA	27 985,00	27 985,00	0,00	HT				
MP	REHA-GENET SFOL	21532			QUEST RESEAU ASSAINISSEMENT	1 640,00	1 640,00	0,00	HT				
MP	RENAVLT POSTE DE REFOULEMENT DES EU LES FORGERONS LE GIROUARD	21532			QUEST RESEAU ASSAINISSEMENT	13 989,00	13 989,00	0,00	HT				
MP	BC N°24-081-LES ACHARDS JONQUILLES-MAG	21532			SEDEP	5 487,50	5 487,50	0,00	HT				
MP	OPR-DE LATITRE NLD	21532			SEDEP ATLANTROUTE VALOT	580,00	580,00	0,00	HT				
MP	Renouvellement des pompes - PR FLORES - MART DAVIS n°08-563484	2154			VEOLIA EAU CGE	1 800,00	1 800,00	0,00	HT				
MP	Renouvellement pompes PR FIER - SUD DAVIS n°08-563482	2154			VEOLIA EAU CGE	10 182,10	10 182,10	0,00	HT				
MP	Renouvellement des pompes PR CROIX - SFOL DAVIS n°08-563486	2154			VEOLIA EAU CGE	2 171,68	2 171,68	0,00	HT				
MP	Pompe N°1 - PR CAMAVALINE - LMA-Davis n°08-565606	2154			VEOLIA EAU CGE	3 165,40	3 165,40	0,00	HT				
MP	Débitaire STEP NLD	2154			VEOLIA EAU CGE	1 646,38	1 646,38	0,00	HT				
MP	Création d'un regard pour débitaire - STEP NLD	21562			NORRIA	1 370,09	1 370,09	0,00	HT				
MP	Renouvellement débitaire PR RICHARD DAVIS n°08-55479	21562			VALOT TRAVAUX PUBLICS	7 960,00	7 960,00	0,00	HT				
TOTAL					VEOLIA EAU CGE	1 750,98	1 750,98	0,00	HT				
						170 321,63	170 321,63	0,00	HT				

Le comptable public,

Sophie ALIX

Centre des Finances Publiques
SGC des Sables d'Olonne
155, rue Simone Veil
CS 60375
85109 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02 51 96 85 20

Monsieur Le Président,
Patrice PAGEAUD



Budget : ASSAINISSEMENT
Exercice : 2024
Section : INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE OPERATION	TIERS	SOLDE ENCL ENCLAGE	DEGAGN	HTTTG	COMM	SERV	FAIT	GESTION	SERV	ANTENNE
E22-00261P	SUBVENTION - TRAVAUX/NEULX-LE-DOUENT DE L'ATRE - AIME BUREAUX	13111		AGENCE DE L'EAU	20 885,02	20 886,02	0,00	HT				FIN	
F23-00760P	AIDE FINANCIERE RECHERCHE DE MICRO POLLUANTS, STATION D'EPURATION BSLP ET SCA	13111		AGENCE DE L'EAU	11 870,00	11 870,00	0,00	HT				FIN	
F24-00188P	SUBVENTION REALISATION ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR MARTINET/GRONJARD	13111		AGENCE DE L'EAU	8 778,98	8 778,98	0,00	HT				FIN	
F23-00761P	SUBVENTION REDUCTION UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET MICRO POLLUANTS	1312		CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA	3 376,00	3 376,00	0,00	HT				FIN	
E22-00108P	SUBVENTION CD865 - PRE ETUDE STEP L'IMAGOP	1313		CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 816,50	2 816,50	0,00	HT				FIN	
F24-00062P	SUBVENTION/REPAUSATION ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR MARTINET/GRONJARD	1313		CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 512,00	1 512,00	0,00	HT				FIN	
TOTAL					43 830,48	43 830,48	0,00	HT					

Monsieur Le Président,
Patrick PAGEAUD



Le comptable public,

M

Sophie ALIX

Centre des Finances Publiques
SGC des Sables d'Olonne
155, rue Simone Veil
CS 60375
85109 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02 51 96 85 20

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

DECISION DU PRESIDENT

Fait le 7 avril 2022 au siège de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Décision RGLT_22_338_D112 **DEMANDE DE SUBVENTION - PRE-ETUDE POUR LA STATION D'EPURATION - SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX / LA MOTHE-ACHARD**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

DECIDE :

Article 1^{er} : De déposer une demande de subvention au Département de la Vendée dans le cadre du projet de la station d'épuration SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX / LA MOTHE-ACHARD.

Article 2 : le plan de financement du projet est arrêté comme suit :

Etude de faisabilité	Montant (HT)	CD85 (HT)	Budget SPAC
Détermination des charges de la future station	5 880,00 €	588,00 €	5 292,00 €
Pré-diagnostic écologique, Inventaire ZH	3 790,00 €	379,00 €	3 411,00 €
Acceptabilité du milieu récepteur	4 430,00 €	443,00 €	3 987,00 €
Dossier Loi sur L'eau, y compris IBGN/I2M2	4 345,00 €	434,50 €	3 910,50 €
Réflexion sur le traitement des matières de vidanges ANC	2 520,00 €	252,00 €	2 268,00 €
Reflexion sur la gestion des boues	4 200,00 €	420,00 €	3 780,00 €
TOTAL	25 165,00 €	2 516,50 €	22 648,50 €

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour extrait conforme.
Le Président,
Patrice PAGEAUD





VENDÉE

LE DÉPARTEMENT

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Service Eau

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la délibération n° VIII-B 1 du Conseil Départemental du 11 mars 2022 inscrivant un crédit de 100 000 € au budget 2022 du Département pour le financement du programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement,

VU la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

VU la délibération n° 8-3 du 20 mai 2022 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

ARRÊTE :

Article 1 - Sur les crédits inscrits au Budget 2022 du Département, une subvention est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards, en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la station d'épuration de Saint-Georges-de-Pointindoux / La Mothe-Achard.

Article 2 - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

	Montant des travaux subventionnables H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention (*)
Conseil Départemental	25 165,00 €	10 %	2 516,50 €

* Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Article 3 - Les délais de validité de cette subvention figurent au point 10 du règlement visé ci-dessus dont l'extrait est annexé au présent arrêté.

Article 4 - Le versement de la subvention pourra être effectué, sous réserve des engagements décrits au point 4 et sur présentation des documents décrits au point 8 du règlement.

Article 5 - Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les conditions prévues au point 9 du règlement conformément à l'extrait ci-annexé.

Article 6 - Les demandes de versement de la subvention doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL
Pôle Infrastructures et Désenclavements – DEAP - Service Eau
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

Article 7- Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **- 7 JUIN 2022**

Pour le Président,
Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Infrastructures et Désenclavements

Samuel MEUNIER

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

ARRETE n°
Planificatio
Programme 2022

Publié le DEAP-EAU-PAC S'LO
ID: 1065-248506530-20250402-RCUTS25E242045B-BF



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT DE LA VENDEE

**Programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement
Dispositions relatives aux conditions de versement des subventions**

Extrait du règlement du programme modifié par délibération de la Commission Permanente n° 8-3 du 19 novembre 2021

4 – Engagement de la collectivité bénéficiaire

Le Département doit être associé tout au long de l'exécution de l'étude et sera associé au comité de pilotage aux différents comités de suivi mis en oeuvre.

8 – Modalités de paiement de l'aide

Après décision attributive de subvention de la Commission permanente, le paiement sera effectué dans les conditions suivantes :

- 1^{er} acompte de 30% dès le commencement de l'étude, si le montant de l'aide est supérieur à 3 000 €, sur présentation de l'ordre de service de démarrage de l'étude signé par le maître d'ouvrage,
- Solde sur présentation :
 - d'un récapitulatif global des paiements visé du comptable public et du maître d'ouvrage,
 - des factures,
 - du rapport d'étude accompagné des fonds de cartes produits sous format compatible avec ARCGIS,
 - du document d'approbation pour les révisions de zonage.

Le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

9 – Reversement de l'aide

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

10 – Caducité des demandes et des décisions d'octroi

- La subvention sera abrogée automatiquement et les crédits désengagés, si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si les travaux ne sont pas achevés dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la subvention. Le bénéficiaire devra fournir dans ces délais les demandes d'acompte ou de solde avec les pièces justificatives.

- Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée par la commission permanente pour le commencement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation soit justifiée par des motifs de force majeure et présentée au moins deux mois avant la date d'expiration de la subvention.

11 – Contacts

Renseignements : Département de la Vendée – Service Eau – Tél : 02.28.85.86.87
E-mail : eau@vendee.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF



Nantes, le 28/09/2022

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par
AB Certification n° A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos
correspondances :

Dossier n° : 220616101

Demande DS : 8879748

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
DES ACHARDS
2 R MICHEL BRETON
LA CHAPELLE ACHARD
85150 LES ACHARDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS

04 OCT. 2022

COURRIER - ARRIVÉE

Affaire suivie par Murielle RAISON Chargée interventions

Tél n° : 02 40 73 99 54

Adresse électronique : murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr

Objet : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2022D051 du 22/09/2022 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 24/05/2022 :

TRAVAUX DE REDUCTION DES REJETS DIRECTS DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE LA SURCHARGE HYDRAULIQUE DE LA STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE

Le projet financé se définit comme suit : Réduction des eaux parasites des secteurs les plus contributeurs identifiés dans le diagnostic pour réduire la surverse en tête de station de Nieul le Dolent

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : Remplacement de 130ml rue du maréchal de Lattre de Tassigny et chemisage continu de 421ml rue de Lattre de Tassigny, rue Lhotellier et stade municipal

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n° 2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action ASS_3 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :

• Art 1 : Modalités de financement du projet :

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

Financement 1 : Subvention

Imputation : 65733-DPI - 12 02

Dépense éligible HT	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue HT	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
224 570,00 €	0,00 €	62,00 %	139 233,40 €	30,00 %	41 770,02 €

• Art 2 : Modalités de versement :

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	20 885,00	Notification de la décision d'aide	<ul style="list-style-type: none"> • IBAN • Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire
2	20 885,02	Achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • IBAN • Proposition technique et financière de (des) entreprise(s) retenue(s) • Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire • PV réception des travaux sans réserve (formulaire EXE 6) ou notifiant la levée des réserves (EXE 9) • Décompte général définitif du (des) marché(s) de travaux • Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes • Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• Art 3 : Conditions particulières d'attribution :

Néant

• Art 4 : Durée de validité de la décision : 2 ans.

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 08/10/2024.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF



• **Art 5 : Mesures de publicité :**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation
La Directrice Maine-Loire-Océan
Morgan PRIOL

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

S'LO

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

Nantes, le 12/05/2023

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par
AB Certification n° A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos
correspondances :

Dossier n° : 230158101

Demande DS : 12057402

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
DES ACHARDS
2 R MICHEL BRETON
LA CHAPELLE ACHARD
85150 LES ACHARDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS

17 MAI 2023

COURRIER - ARRIVÉE

Affaire suivie par Murielle RAISON Chargée interventions

Tél n° : 02 40 73 99 54

Adresse électronique : murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr

Objet : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2023D021 du 04/05/2023 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 04/04/2023 :

**RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX BRUTES,
LES EAUX TRAITÉES ET LES BOUES DE STATIONS D'EPURATION**

Le projet financé se définit comme suit : Programme de recherche des substances dangereuses dans l'eau pour les stations d'épuration de Beaulieu-sous-la-Roche et la Chapelle-Achards

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : 6 campagnes d'analyse des teneurs en micropolluants des effluents en entrée et sortie des stations et des boues pour la campagne 2023-2024

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action MIC_1 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :

• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

Financement 1 : Subvention
Imputation : 65733-DPI - 11 06

Dépense éligible HT	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue HT	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
47 480,00 €	0,00 €	100,00 %	47 480,00 €	50,00 %	23 740,00 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	11 870,00	Notification de la décision d'aide	<ul style="list-style-type: none"> • IBAN • Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire
2	11 870,00	Achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • IBAN • Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire • Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes • Rapport d'étude conforme au cahier des charges présenté à la demande d'aide • Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire • Données bancarisées au format SANDRE (fichier extension .xml)

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution :**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision :** 2 ans.

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 22/05/2025.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

S²LO

• **Art 5 : Mesures de publicité :**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation

La Directrice Maine-Loire-Océan
Morgan PRIOL



Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLO

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS

07 JUIN 2023

COURRIER - ARRIVÉE



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

S²LO

Direction Transition Énergétique et Environnement
Dossier suivi par Aurélie BOUFFET
Tél : 0228206189
Aurelie.BOUFFET@paysdelaloire.fr

DT2E/CU/AB/BA/2023-05-163914

Monsieur Patrice PAGEAUD
Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS
ZA Sud-Est
CS 90116
2 rue Michel Breton
LA CHAPELLE ACHARD
85150 LES ACHARDS

Nantes, le 1^{er} juin 2023

Monsieur le Président,

Dans le cadre du CT Eau Vie et Jaunay 2022-2024, la demande de subvention N°00163914, pour l'action n°2.8 « Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants - Diagnostic », a été déposée sur le Portail des Aides de la Région des Pays de la Loire par le Syndicat mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Ce dossier étant complet, les justificatifs de dépense relatifs à cette action seront pris en compte à la date du 04/04/2023, date de finalisation de votre demande.

Je vous rappelle cependant que cette autorisation ne préjuge pas de la décision définitive qui sera rendue par une prochaine Commission permanente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation,
La Cheffe du service Eau, biodiversité et
déchets

Channig URVOY



Vos réf : ARRETE N°2023_05447 en date du 11 juillet 2023

ATTESTATION DE COMMENCEMENT DE PRESTATION

Je soussigné M. Patrice PAGEAUD, Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards, ATTESTE que les prestations relatives à l'action 2.8 : Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants, Diagnostic micropolluants, dans le cadre du CT EAU Vie et Jaunay 2022-2024 ont commencé.

Fait aux Achards, Le 3 octobre 2023
Le Président, M. Patrice PAGEAUD



RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

La Présidente

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

S²LO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS

21 AOUT 2023

COURRIER - ARRIVÉE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES
ACHARDS**

ZA SUD EST CS 90116

2 RUE MICHEL BRETON LA CHAPELLE

85150 LES ACHARDS

Nantes, le 11 juillet 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'arrêté N° 2023_05447 en date du 11 juillet 2023 vous attribuant une participation financière de la Région des Pays de la Loire de 6.750 euros pour :

l'action n°2.8 : Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants
Diagnostic micropolluants, dans le cadre du CT Eau Vie et Jaunay 2022-2024

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christèle MORANÇAIS

ARRETE N° 2023_05447

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

- VU le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1,
- VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020,
- VU le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020,
- VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020,
- VU le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, et L4221-1 et suivants,
-
- VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7,
- VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro T102 2022-1 au budget de la Région,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

VU la délibération numéro T102 de la commission permanente, en date du vendredi 07 juillet 2023,

VU l'inscription de l'opération numéro 23I07629 au budget de la Région, chapitre 907, nature de dépense 2041581,

Considérant la demande formulée auprès de la Présidente du Conseil régional

ARRETE

Article 1 : Une participation financière de 6 750 euros, est attribuée à COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS, en vue de financer l'action n°2.8 : Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants Diagnostic micropolluants, dans le cadre du CT Eau Vie et Jaunay 2022-2024. Elle concerne une dépense subventionnable de 22 500 euros HT.

Article 2 : Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions de l'extrait du règlement financier figurant en annexe du présent arrêté

Article 3 : Les dispositions de l'extrait du règlement budgétaire et financier annexé non contraires aux dispositions du dispositif régional et au présent arrêté sont applicables.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Article 5 : Le Directeur général des services de la Région et le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 11 juillet 2023

Christèle MORANÇAIS





Article 16 : Mention de l'aide financière de la Région
Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de la Région.

1. Dans le cas de travaux dotés d'une subvention ou d'une aide d'un montant supérieur à 10 000 euros, le bénéficiaire est tenu d'apposer, à ses frais, pendant toute la durée du chantier, selon des modalités définies avec la Région, et quelle que soit la nature des travaux, un panneau de chantier qui respecte les contraintes fournies par la Région. La preuve d'une bonne implantation de cette signalétique doit être apportée par la présentation d'une photographie. Pour certains travaux, la Région se réserve toutefois la possibilité de fournir elle-même le panneau que le bénéficiaire devra apposer durant toute la durée des travaux.
2. Dans le cas de subventions ou d'aides versées pour le soutien de manifestations culturelles, sportives ou économiques, le bénéficiaire s'oblige à mettre en place de la signalétique "région" sur le lieu de la manifestation selon un format et un nombre de supports à déterminer avec les services de la Région. Il s'engage également à valoriser le soutien de la Région dans ses supports de communication et sur toutes opérations de relations presse et relations publiques. Cela inclut à minima :
 - La présence du logo sur les supports de communication -affiches, plaquettes, programmes, site internet, vidéo...- avec validation préalable de tous les supports par la Direction de la Communication de la Région ;
 - Le cas échéant, l'insertion dans les supports de communication d'édicos ou verbatim du Président du Conseil régional ou de son représentant, sous forme écrite ou vidéo ;
 - La participation du Président du Conseil régional ou de son représentant aux opérations de relations presse -conférences de presse, point presse-, sur la base d'un calendrier défini en amont ;
 - La mise à disposition d'invitations -dont le nombre sera à déterminer en fonction de l'événement- dans le cas de manifestations payantes ou privatives.

En outre, dans le cadre de manifestation incluant salons ou expositions, le bénéficiaire devra, à la demande de la Région, mettre à disposition un espace d'exposition dont la taille, l'emplacement et les caractéristiques techniques -aménagement, accès aux fluides, etc. - et les modalités financières seront à déterminer avec les services de la Région.

Au titre des aides régionales à l'acquisition de gros équipements, le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la Région dans les communiqués de presse ainsi que sur les outils de communication tels que les plaquettes de présentation de l'équipement. En outre, pour des aides à l'équipement supérieures à 150 000 euros, le bénéficiaire apposera sur l'appareil lui-même ou à l'entrée du site, une plaque rappelant le soutien régional. La Région se réserve le droit de vérifier sur place le bon respect de cette obligation de publicité.

La Région devra en outre être informée par le bénéficiaire de l'aide, de toute initiative médiatique ayant trait à l'opération mentionnée -inauguration, pose de première pierre, visite de chantier ainsi que toute présentation du projet ou de sa réalisation à la presse, etc- prise en application des points 1, 2, 3 de l'article 16. Cette obligation d'information de la Région prendra obligatoirement la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Président du Conseil régional l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire de l'aide régionale.

Formes de concours, prêts et avances remboursables
Conformément au décret ministériel n°2016-83 du 20 janvier 2016 précité, les fonds de concours, prêts et avances remboursables seront régis sur production d'une convention ou d'un contrat conclu entre le porteur du projet et la Région.

Pour les prêts et avances remboursables, la convention devra expressément prévoir un échéancier de reversement, ce dernier qui s'effectuera sur production d'un titre de recettes exécutoire émis par la Région et mentionnant le montant de l'échéance.

Allocations, bourses et primes
Les justificatifs prévus par les règlements particuliers, liés aux allocations, bourses et primes devront être fournis pour que l'attribution de ces dernières ait un caractère définitif.

VI - CONTROLE ET ANNULLATION DES CREDITS RESERVES AUX AIDES REGIONALES

Article 18 : Obligations et contrôle des organismes bénéficiaires des aides
Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement.

Les services de la Région sont habilités à procéder à toute forme de contrôle, notamment sur place avant et après le versement de l'aide conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du CGCT.

Par ailleurs, et en application de l'article L4613-2 du CGCT, toute association ou organisme ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention d'investissement ou de fonctionnement supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat devra fournir à la Région au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 1er juillet, le bilan certifié conforme de l'exercice écoulé. Il en est de même des organismes ayant bénéficié au cours de l'exercice, d'une garantie d'emprunt.

Conformément à l'article L612-4 du code du commerce, ce bilan est certifié par un commissaire aux comptes pour les associations et organismes soumis à l'obligation de certification des comptes. Pour les associations et organismes non soumis à cette obligation, le bilan est certifié par le président de l'association ou de l'organisme concerné.

Tout organisme de droit privé ayant bénéficié d'une aide affectée à une dépense déterminée doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006. Ce dernier issu du compte de résultat du bénéficiaire, est présenté sous forme d'un tableau des charges et des produits affectés à l'action subventionnée. Ce compte rendu est impérativement accompagné de deux annexes comprenant respectivement :

1. Un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet.
2. Une information qualitative décrivant notamment, la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.

Ce compte rendu financier est déposé à la Région dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

En outre et conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, tous les pouvoirs adjudicateurs sont désormais soumis à des principes juridiques communs, simplifiés par voie réglementaire. Sont en particulier visés par les présentes dispositions, les entités de droit privé, non inscrites strictement dans le cadre de la définition du pouvoir adjudicateur, mais qui bénéficieraient d'une aide à plus de 50 % émanant précisément d'une structure soumise aux marchés publics.

Article 19 : Annulation et reversement des aides régionales

Les crédits réservés aux aides régionales peuvent être annulés pour plusieurs motifs :

- Non production des pièces justificatives visées à l'article 13 dans un délai maximum de six mois après la fin de la réalisation de l'opération.
- Utilisation de l'aide différente de celle qui l'avait motivée.
- En cas d'insécurité partielle ou totale des conditions liées à l'accord de l'aide, et en cas de non-respect des dispositions de l'article 16 du présent règlement.

Cette annulation peut être totale ou partielle. Elle devra faire l'objet d'une décision de la Commission permanente. Elle pourra également donner lieu au remboursement des sommes indûment versées, par l'émission d'un titre de recette exécutoire.

La Région se réserve par ailleurs le droit de demander, au vu du bilan financier définitif en dépenses et en recettes que le bénéficiaire aura produit, le reversement de tout ou partie de l'aide dont l'accord aurait pu, au final, donner lieu à profit à son égard.

V -VERSEMENT DES AIDES REGIONALES - PIECES JUSTIFICATIVES

Article 11 : Délais de validité des aides
L'opération pour laquelle l'aide est attribuée doit être effectivement réalisée dans les délais fixés par le Conseil Régional ou la Commission permanente.

A défaut de délais spécifiques ayant fait l'objet d'une décision particulière du Conseil Régional ou de la Commission permanente, ceux-ci sont fixés à compter de la date de notification de l'arrêté ou de la signature de la convention comme suit :

- 6 ans à l'investissement, SNAF acquisition de matériels ou d'équipements.

OU
2 ans pour les aides de fonctionnement à savoir que pour celles d'investissement affectées à l'acquisition de matériels ou d'équipements.

A l'échéance de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de six mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide.

La durée de l'acte juridique associé à une décision d'attribution d'une aide (convention ou arrêté) devra inclure les délais de réalisation de l'opération et les délais de transmission des pièces jointes par le bénéficiaire.

Le non-respect des délais fixés entraîne l'annulation partielle ou totale de l'aide de manière automatique.

Article 12 : Modalités de versement des aides

Travaux, études, programmes d'investissement, équipements et matériels
SI aide d'investissement : travaux, études, programmes d'investissement, équipements et matériels ET SI aide ≤ 4 000 € : Le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense ET SI aide > 4 000 € : Le paiement interviendra comme suit :

- Une avance de 50% de la somme
- Le versement du solde sera effectué sur justificatif de réalisation totale de l'opération
- ET SI aide > 150 000 €
- Une avance de 20%.
- Des acomptes versés sur justificatif des dépenses.

SI aide d'investissement pour acquisitions foncières et immobilières :
Le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense.

Article 13 : Pièces justificatives pour le versement des aides

Le versement des aides régionales intervient conformément aux dispositions du décret n°2016-83 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé.

Aides à l'investissement

Travaux, programmes d'investissement, équipements :
Pour le versement d'une avance, quand celle-ci est envisageable au regard des conditions de versement définies précédemment, il conviendra de produire toutes pièces attestant du début de l'opération (attestation de commencement de travaux, devis, bon de commande...). Ces pièces devront être attestées, au nom du bénéficiaire de l'aide, par toute personne dûment habilitée.

Les versements d'acomptes se feront sur production d'un état récapitulatif attestant de la réalisation partielle de l'opération, dans la limite de 80% de l'aide consentie, et justifiant des dépenses acquittées.

Le versement du solde se fera sur :
- pour les travaux : présentation d'une attestation d'achèvement des travaux dûment signée et d'un état récapitulatif des dépenses acquittées, visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires privés, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires publics, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

- pour les programmes d'investissement : présentation d'un bilan financier de l'opération financée en dépenses et en recettes, accompagné d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

- pour les équipements : présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

Acquisitions foncières et immobilières :

Les aides à l'acquisition foncière et immobilière seront inscrites au vu d'une copie des actes de vente revêtus de la mention d'investissement aux hypothèques - ou accompagnés d'un certificat notarial de prise en compte des sommes qui seraient éventuellement dues à des créanciers inscrits au fichier des hypothèques.

En cas d'acquisitions multiples, une attestation détaillée du notaire pourra se substituer aux copies des actes. Cette attestation devra notamment indiquer si les actes de vente ont fait l'objet d'une procédure d'enregistrement.

Les honoraires de notaires et exceptionnellement d'autres frais annexes dûment identifiés pourront être inclus dans la dépense subventionnable sous réserve d'une mention expresse contenue dans la décision d'accord de l'aide.



A la date du : 20/04/2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF



Plan de financement prévisionnel à actualiser au solde de l'aide

Indiquer dans le tableau ci-dessous, les aides et le financement de votre projet :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	47 480	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	47 480	Subvention	50%	23 740
Dépenses d'investissement		HT	Région PDL	22 500	Subvention	30%	6 750
			Total des ressources externes				30 490
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				16 990
Total des besoins	47 480		Total des ressources				47 480

(*) pour les collectivités locales (ou assimilé), selon l'imputation comptable de la dépense.

M. PAGEAUD, Le Président,



Récapitulatif

Transmis le : 04/04/2023

Référence de la demande : 00163914

Demandeur :

Monsieur Hervé BESSONNET

Courriel : sage.viejaunay@wanadoo.fr

Raison sociale : SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE
LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

SIRET : 258501923 00043

NAF : 84.12Z - Administration publique (tutelle) de la
santé, de la formation, de la culture et des services
sociaux, autre que sécurité sociale

Site Internet : <http://www.vie-jaunay.com/>

ZAE du Soleil Levant
2 Impasse de l'Aurore
85800 GIVRAND
FRANCE

Représentants du demandeur :

BESSONNET Hervé est le représentant légal principal, en qualité de Président

Bénéficiaire :

Raison sociale : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

SIRET : 248500530 00113

ZA SUD EST
2 RUE MICHEL BRETON
85150 LES ACHARDS
FRANCE

Représentants du bénéficiaire :

PAGEAUD Patrice est le représentant légal principal, en qualité de Président

L'opération :

Intitulé du projet Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants - Diagnostic

Contrat CT Eau - Vie et Jaunay 2022-2024

Descriptif Aucune station de 10 000 EH ou plus n'est présente sur le territoire de la Communauté de communes. Néanmoins, plusieurs stations d'épuration domestiques rejettent leurs eaux traitées dans la masse d'eau du Jaunay amont alimentant la retenue du Jaunay, destinée à la production d'eau potable et à recevoir les eaux du projet JOURDAIN. D'autres collectent les effluents de zones d'activités où sont présentes plusieurs ICPE.

Deux stations sont concernées par cette campagne de recherche RSDE dont la STEP La Guissière située à Beaulieu-sous-la-Roche (capacité de 2 000 EH) et pour laquelle une subvention de la Région est sollicitée dans le cadre du CT Eau Vie Jaunay 2022-2024. L'autre STEP est celle des Peupliers, située à la Chapelle-Achard (5 300EH) qui se rejette dans le bassin versant Auzance-Vertonne.

La Communauté de Communes du Pays des Achards souhaite acquérir des données sur les rejets de substances dangereuses sur son territoire afin d'évaluer les possibilités de suppression, réduction ou substitution des substances dangereuses à la source en lien avec les industriels et particuliers.

Localisation Beaulieu sous la roche

Date de début prévisionnelle 02/05/2023

Date de fin prévisionnelle 30/04/2024

Coût du projet 23 740,00 €

Aide régionale demandée 6 750,00 €

Commentaire du demandeur

Relevé d'identité bancaire :

Compte	IBAN	BIC
TRESORERIE DE LA COTE DE LUMIERE	FR3XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX013	BDFEFRPPCCT

Relevé d'Identité Bancaire :

RIB TRESORERIE COTE DE LUMIERE.pdf - 04/04/2023 (12,7Ko)

Note : RIB

Pièces fournies :

Lettre de demande d'aide :

COURRIER-DEMANDE_REGION.pdf - 04/04/2023 (62,71Ko)

Note : *COURRIER-DEMANDE_REGION*

Demandes d'aides aux autres financeurs :

attestation-de-depot.pdf - 04/04/2023 (30,11Ko)

Note : *attestation-de-depot AELB*

Attestation du régime de TVA applicable à l'opération :

ATTESTATION_TVA.pdf - 04/04/2023 (29,94Ko)

Note : *ATTESTATION_TVA*

Note descriptive du projet :

MEMOIRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION.pdf - 04/04/2023 (176,84Ko)

Note : *MEMOIRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION*

Devis détaillés :

04_DPGF.pdf - 04/04/2023 (97,34Ko)

Note : *DPGF*

Plan de financement détaillé :

Plan-previsionnel_financement_du_projet.pdf - 04/04/2023 (26,51Ko)

Note : *Plan-previsionnel_financement_du_projet*

Extrait du CRBV relatif à la fiche action concernée :

2.8 fiche action.pdf - 04/04/2023 (518,26Ko)

Note : *2.8 fiche action*

Délibération de la collectivité sur l'opération :

RGLT_23_293.pdf - 04/04/2023 (114,23Ko)

Note : *RGLT_23_293*

Toute autre pièce que vous jugerez utile à l'instruction de votre demande :

05_memoire_technique.pdf - 04/04/2023 (2676Ko)

Note : *05_memoire_technique*

07_Tableau_des_paramètres.xlsx - 04/04/2023 (51,54Ko)

Note : *07_Tableau_des_paramètres*

Contact

Accès au suivi de la demande depuis votre espace personnel sur le site :

<https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides>.

Voici les coordonnées des services Régionaux en charge du dispositif :

Nom : Pôle Eau et Loire

Adresse de messagerie : eau@paysdelaloire.fr

DECISION DU PRESIDENT

Fait le 30 mars 2023 au siège de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Décision RGLT_23_293_D132 DEMANDE DE SUBVENTION - RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX BRUTES, LES EAUX TRAITEES ET LES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°RGLT_22_791_154 du 28 septembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Président,

DECIDE :

Article 1er : De déposer une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et à la Région Pays de Loire pour de la recherche de micropolluants dans les eaux brutes, les eaux traitées et les boues des stations de Beaulieu-sous-la-Roche et La Chapelle-Achard.

Article 2 : Le plan de financement du projet est arrêté comme suit :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	47 480	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	47 480	Subvention	50%	23 740
Dépenses d'investissement		HT	Région PDL	23 740	Subvention	30%	7 122
			Total des ressources externes				30 862
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				16 618
Total des besoins	47 480		Total des ressources				47 480

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF



Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne pour l'exercice du contrôle de légalité.

Le Président,
Patrice PAGEAUD



Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour copie conforme au registre
Acte publié sur le site internet de la Communauté
de Communes du Pays des Achards le: 3 avril
2023



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche
Service Eau

Dossier suivi par : Annabelle MORIVAL
N° à rappeler : 02 28 85 86 24
Réf. : AM n° 2024/PA000127

La Roche-sur-Yon, le : **26 JAN, 2024**

P.J. : arrêté et extrait du règlement d'aide

Monsieur le Président,

Comme suite à la récente notification qui vous a été faite par Alain LEBOEUF, Président du Conseil Départemental, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, une copie de l'arrêté n° 2024-DEAP-EAU-PA000127.

Cet arrêté attribue à la Communauté de Communes que vous présidez, au titre du programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement, une subvention d'un montant de 1 957,30 € en vue de la réalisation d'une étude diagnostique et du schéma directeur des communes de Martinet et du Girouard.

Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre de la procédure indiquée à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Chef du Service Eau

Maggy GRILA

Conseil Départemental

Pôle Infrastructures et Désenclavements - Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche
Service Eau
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 28 85 86 38 - Fax. 02 51 44 20 25 - www.vendee.fr
eau@vendee.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS
30 JAN. 2024
COURRIER - ARRIVÉE



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Service Eau

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la délibération n° VIII-B 1 du Conseil Départemental du 15 décembre 2023 inscrivant un crédit de 100 000 € au budget 2024 du Département pour le financement du programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement,

VU la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

VU la délibération n° 8-5 du 19 janvier 2024 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

ARRÊTE :

Article 1 - Sur les crédits inscrits au Budget 2024 du Département, une subvention est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards, en vue de la réalisation d'une étude diagnostique et du schéma directeur des communes de Martinet et du Girouard.

Article 2 - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

	Montant des travaux subventionnables H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention (*)
Conseil Départemental	19 573,00 €	10 %	1 957,30 €

* Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Article 3 - Les délais de validité de cette subvention figurent au point 10 du règlement visé ci-dessus dont l'extrait est annexé au présent arrêté.

Article 4 - Le versement de la subvention pourra être effectué, sous réserve des engagements décrits au point 4 et sur présentation des documents décrits au point 8 du règlement.

Article 5 - Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les conditions prévues au point 9 du règlement conformément à l'extrait ci-annexé.

Article 6 - Les demandes de versement de la subvention doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL
Pôle Infrastructures et Désenclavements – DEAP - Service Eau
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

Article 7 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **26 JAN, 2024**

Pour le Président,
Le Directeur Général Adjoint par intérim
du Pôle Infrastructures et Désenclavements

Patrice ANGLADE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

ARRETE n°

Planification

Programme 2024

2024-DEAP-EAU-PA00017

ID: 0851248500530-20250402-RECIT-25-242-468-BF

S10



A la date du : 20/11/2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF



Plan de financement prévisionnel à actualiser au solde de l'aide

Indiquer dans le tableau ci-dessous, les aides et le financement de votre projet :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	15 120	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	15 120	Subvention	50%	7 560
Dépenses d'investissement	15 120	HT	CD85	15 120	Subvention	10%	1 512
Dépenses de fonctionnement <i>ITV : 10% du linéaire à 3€ HT</i>	4 453	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	4 453	Subvention	50%	2 227
Dépenses de fonctionnement <i>ITV : 10% du linéaire à 3€ HT</i>	4 453	HT	CD85	4 453	Subvention	10%	445
			Total des ressources externes				11 744
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				7 829
Total des besoins	19 573		Total des ressources				19 573

(*) pour les collectivités locales (ou assimilé), selon l'imputation comptable de la dépense.

Le Président,
M. PAGEAUD



O → BRUNO → Créatin
C → FINARCO

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

Accédez au suivi de vos dossiers par le site internet (votre identifiant est le n° RIC) :
<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

Déposez en ligne vos pièces justificatives pour paiement via le site
<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne »

Nantes, le 31/01/2024

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par
AB Certification n° A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos
correspondances :

Dossier n° : 240023301

Demande DS : 15154756

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
DES ACHARDS
2 R MICHEL BRETON
LA CHAPELLE ACHARD
85150 LES ACHARDS



Affaire suivie par Murielle RAISON Chargée interventions
Tél n° : 02 40 73 99 54
Adresse électronique : murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr

Objet : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2024D004 du 24/01/2024 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 27/11/2023 :

ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES - COMMUNES DE MARTINET ET DU GIROUARD

Le projet financé se définit comme suit : Réalisation de l'étude diagnostique et schéma directeur des systèmes d'assainissement de Martinet (2 systèmes) et Girouard

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : Respect du cahier des charges présenté. Le schéma conduit a minima au respect de la directive ERU et du SDAGE Loire-Bretagne.

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action ASS_3 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :

• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

Financement 1 : Subvention
Imputation : 65733-DPI - 12 02

Dépense éligible HT	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue HT	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
19 573,00 €	0,00 €	100,00 %	19 573,00 €	50,00 %	9 786,50 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	4 893,25	Notification de la décision d'aide	<ul style="list-style-type: none"> • IBAN • Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire
2	4 893,25	Achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • IBAN • Proposition technique et financière de (des) entreprise(s) retenue(s) • Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire • Décompte général définitif du (des) marché(s) de travaux • Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes • Rapport d'étude conforme au cahier des charges présenté à la demande d'aide • Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution :**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 3 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 10/02/2027.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

• **Art 5 : Mesures de publicité :**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation

La Directrice Maine-Loire-Océan
Morgan PRIOL

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLOW

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF



A la date du : 20/11/2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF

Plan de financement prévisionnel à actualiser au solde de l'aide

Indiquer dans le tableau ci-dessous, les aides et le financement de votre projet :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	15 120	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	15 120	Subvention	50%	7 560
Dépenses d'investissement	15 120	HT	CD85	15 120	Subvention	10%	1 512
Dépenses de fonctionnement <i>ITV : 10% du linéaire à 3€ HT</i>	4 453	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	4 453	Subvention	50%	2 227
Dépenses de fonctionnement <i>ITV : 10% du linéaire à 3€ HT</i>	4 453	HT	CD85	4 453	Subvention	10%	445
			Total des ressources externes				11 744
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				7 829
Total des besoins	19 573		Total des ressources				19 573

(*) pour les collectivités locales (ou assimilé), selon l'imputation comptable de la dépense.

Le Président,
M. PAGEAUD



Résultats budgétaires de l'exercice

73001 - ASST- CC PAYS DES ACHARDS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES						
Prévisions budgétaires totales (a)	1 826 923,24		2 263 574,66		4 090 497,90	
Titres de recette émis (b)	1 241 734,77		2 392 919,85		3 634 654,62	
Réductions de titres (c)			416 560,91		416 560,91	
Recettes nettes (d = b - c)	1 241 734,77		1 976 358,94		3 218 093,71	
DEPENSES						
Autorisations budgétaires totales (e)	1 826 923,24		2 263 574,66		4 090 497,90	
Mandats émis (f)	1 169 003,38		1 933 595,83		3 102 599,21	
Annulations de mandats (g)			253 868,85		253 868,85	
Depenses nettes (h = f - g)	1 169 003,38		1 679 726,98		2 848 730,36	
RESULTAT DE L'EXERCICE						
(d - h) Excédent		72 731,39		296 631,96		369 363,35
(h - d) Déficit						

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2024

73001 - ASST- CC PAYS DES ACHARDS

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST- CC PAYS DES ACHARDS	-129 028,43		72 731,39		-56 297,04
Investissement	926 702,66	650 300,00	296 631,96		573 034,62
Fonctionnement	797 674,23	650 300,00	369 363,35		516 737,58
Sous-Total	797 674,23	650 300,00	369 363,35		516 737,58
TOTAL III	797 674,23	650 300,00	369 363,35		516 737,58
TOTAL I + II + III					

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CCM PAYS DES ACHARDS
Utilisateur : HAURANT David

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **RGLT_25_242_45B**
Objet : **Budget annexe - Assainissement - Approbation du compte administratif 2024**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.6 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : prefASST_04202409_seal.xml Nom métier : 99_BU-085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF-1-1_1.xml	text/xml	261.1 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : PAGES_SIGNATURES_ASS_CA_2024.pdf Nom métier : 99_SE-085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	133.5 Ko
Annexe (Autres annexes budgétaires) Nom original : Note br__ve et synth__tique Comptes Administratifs 2024_Budgets Primitifs 2025.pdf Nom métier : 71_AN-085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	1.4 Mo
Annexe (Autres annexes budgétaires) Nom original : RAR_DEPENSES_INV_ASS_2024_SIGNE_PP_SA.pdf	application/pdf	303.4 Ko

Nom métier :

71_AN-085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF-1-1_4.pdf

Annexe (Délibération)

application/pdf 92.7 Ko

Nom original : RGLT_25_242_45.pdf

Nom métier :

70_DE-085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF-1-1_5.pdf

Annexe (Autres annexes budgétaires)

application/pdf 1.9 Mo

Nom original : RAR_RECETTES_ETAT _ JUSTIFICATIFS_ASS_2024.pdf

Nom métier :

71_AN-085-248500530-20250402-RGLT_25_242_45B-BF-1-1_6.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2025 à 15h07min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2025 à 15h07min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 15h08min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 15h09min29s	Reçu par le MI le 2025-04-04



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par (1) Dominique DURAND,
 A LES ACHARDS le 02/04/2025
 (1) Dominique DURAND,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A LES ACHARDS, le 02/04/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BIRON OLIVIER		
BOMPERIN CARINE		
BOUTOLLEAU EMMANUELLE		
BRET JOEL		
DE PARSEVAL ANNE	Excusée	donne pouvoir à J. François Perlechin
DURAND DOMINIQUE		
FERRE EMMANUEL		
FRAUD NATHALIE		
GAUVRIT BERNARD		
GUERINEAU CHANTAL		
GUILLOTEAU CECILE	Excusée	donne pouvoir à Raphaël Mousset
LAUNAY JEAN-MICHEL		
LE BRUSQUET ISABELLE		Excusée
MAILLOCHEAU EMMANUELLE		
MALLARD GUILLAUME		Absent
MASSON FLORENCE		
MICHON SARAH		
MONIOT BEAUMONT SYLVAIN		
MOUSSET RAPHAEL		
NATIELLE JOSIANE		
ONILLON MICKAEL	Excusée	donne pouvoir à Lydia Paurast



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

PAGEAUB PATRICE	
PAILLUSSON MICHEL	
PAJOT SEBASTIEN	
PÉROCHEAU JEAN-FRANCOIS	
PERROCHEAU JOEL	
POTEREAU PEGGY	
PRUVOST LYNDA	
RAPITEAU GUY	Absent
RENAUD SARAH	Absente
RETAILLEAU DIDIER	Excusé donne pouvoir à Michel VALLA
VALLA MICHEL	

Certifié exécutoire par (1) Dominique DURAND, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2025, et de la publication le 02/04/2025
 A LES ACHARDS, le 02/04/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.